

Rapport d'évaluation

Plan d'action
RICOH INDUSTRIE FRANCE



Juillet 2025

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise RICOH INDUSTRIE FRANCE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

RICOH INDUSTRIE France (RIF)			
Date d'adhésion au programme	12/02/2021	Date d'engagement dans le programme	11/05/2022
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2022-2025)		

Date de transmission du rapport de suivi	31/07/2024
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	2022 - 2025
Date de publication du rapport d'évaluation	Juillet 2025

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme et de son rapport de suivi transmis après deux ans de mise en œuvre. L'évaluation est basée uniquement sur les éléments transmis par l'entreprise dans ce cadre, elle se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (à renforcer, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

Table des matières

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action	4
I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions	5
II. Evaluation	6
II.1 Synthèse de l'évaluation	6
II.1.1 Adéquation des informations fournies	6
II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse.....	6
II.1.3 Conclusion évaluative.....	7
III. Recommandations	9
III.1 Recommandations relatives à la significativité.....	9
III.1.1 Précision du plan d'action.....	9
III.1.2 Complément au plan d'action	9
III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre	9
IV. Synthèse des retours des relecteurs	10

I. Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	RICOH INDUSTRIE FRANCE (RIF) est une filiale du groupe japonais RICOH située à Wettolsheim (68).
Secteurs d'activité	L'entreprise RICOH intervient dans le secteur des systèmes d'impressions, de services et solutions documentaires. Les activités de RICOH INDUSTRIE France s'articulent autour de • Remise à neuf des appareils d'impressions multifonctions • Collecte et tri des pièces et consommables usagés des marchés français et européens • Fabrication de pièces de maintenance et de consommables neuf à partir d'unités recyclées • Réparation et recyclage de cartes électroniques d'appareils d'impressions multifonctions • Revalorisation des matières premières des cartouches et toner • Réparation d'imprimantes sous garantie Ricoh • Production de produits thermiques et découpe de rubans transferts thermiques
Chiffre d'affaires	184 M€ (2023)
Nombre d'employés	Entreprise de taille intermédiaire – 650 employés
Site web de l'entreprise	https://www.ricoh.fr/

I.1 Synthèse des principaux enjeux identifiés

L'entreprise identifie comme enjeux prioritaires :

- Réduire la consommation d'énergie
- Augmenter les activités de recyclage
- Réduire les émissions de CO2 du cycle de vie : -45% d'ici 2030 et 0 GES en 2050 (100% d'énergie renouvelables)
- Réduire l'utilisation de nouvelles ressources : -50% d'ici à 2030 et -93% à l'horizon 2050

Points d'amélioration :

- *Affiner davantage les enjeux identifiés (par exemple préciser à quelles étapes du cycle de vie la consommation d'énergie est la plus importante, ou encore préciser dans les « nouvelles ressources » celles qui constituent un enjeu prioritaire)*
- *Définir un enjeu prioritaire sur la phase d'utilisation des produits (consommation de papier, d'énergie, etc.), potentiellement impactant au regard des produits commercialisés.*

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	RICOH INDUSTRIE FRANCE (RIF)
----------------------------	------------------------------

Durée et période prévues pour la mise en œuvre	3 ans
--	-------

Nombre d'actions cœur de métier	1
---------------------------------	---

Nombre d'actions complémentaires	1
----------------------------------	---

Actions cœur de métier	1	Développement sur 3 ans de nouveaux modèles de pièces recyclées grâce à la mise en place de procédés innovants
------------------------	---	--

Action complémentaire	2	Maintenir et développer la biodiversité : objectif 2025
-----------------------	---	---

II. Evaluation

II.1 Synthèse de l'évaluation

II.1.1 Adéquation des informations fournies

La première version écrite du plan d'action montre une bonne direction. La présentation de l'entreprise et les engagements préexistants sont notamment très complets.

Points d'amélioration sur le plan d'action :

- *Préférer une synthèse écrite pertinente au cas de RIF plutôt que le renvoi à de nombreux liens internet (qui peuvent ne plus fonctionner) qui concernent le groupe RICOH ou RIF.*
- *Préciser l'analyse de la dépendance aux services écosystémiques, les pressions et impacts sur la biodiversité ainsi que les enjeux perçus pour l'entreprise au niveau du périmètre du plan d'action, soit RICOH INDUSTRIE France (RIF).*
- *Préciser pour le plan d'action :*
 - *Le processus de suivi, d'évaluation et d'amélioration continue*
 - *Les moyens humains et financiers alloués*
- *Préciser pour les actions :*
 - *Les modalités de suivis des actions*
 - *Un planning de réalisation avec des échéances intermédiaires*

Le rapport de suivi est clair et synthétique et se rapporte à l'action complémentaire « Maintenir et développer la biodiversité : objectif 2025 ».

Points d'amélioration sur le rapport de suivi :

- *Réaliser l'exercice du rapport de suivi pour l'ensemble des actions du plan d'action.*

L'évaluation du plan d'action se centre sur l'évaluation de la mise en œuvre des actions cœur de métier. Le rapport de suivi présente exclusivement le suivi et les résultats de l'action complémentaire. Le manque de données vis-à-vis du suivi et des résultats de l'action cœur de métiers impliquent une difficulté pour les évaluateurs pour évaluer la mise en œuvre du plan d'action, conduisant à une évaluation qui peut paraître « sévère ».

II.1.2 Résultats synthétiques de l'analyse

Au regard des 9 critères du programme Entreprises engagées pour la nature, le plan d'action atteint les résultats suivants :

Significativité du plan d'action initial

Spécifique	Mesurable	Additionnel / Pertinent	Réaliste	Temporellement cadré
Suffisant	À renforcer	À renforcer	Suffisant	À renforcer

Mise en œuvre à 2 ans

Parties prenantes	Amélioration continue	Suivi indicateurs / Planning	Cohérences Résultats / Enjeux
À renforcer	À renforcer	À renforcer	À renforcer

II.1.3 Conclusion évaluative

RICOH INDUSTRIE FRANCE (RIF), filiale du groupe japonais RICOH située à Wettolsheim, œuvre dans le secteur des systèmes d'impression et solutions documentaires. Avec un chiffre d'affaires de 184 M€ en 2023 et 650 employés, RIF contribue à l'économie circulaire à travers la collecte, le tri et la revalorisation des appareils d'impression et leurs composants, ainsi que des cartouches et bouteilles de toner.

Depuis 2007, le site RIF met en œuvre des aménagements favorables à la biodiversité via son programme "Vie & Couleurs", incluant hôtels à insectes, ruches, vergers, prairies de fauche et éco-pâturage.

Les activités de RIF dépendent de services écosystémiques tels que l'approvisionnement (eau douce, bois), ainsi que les services de régulation (inondations, climat).

RIF identifie ses pressions sur la biodiversité, notamment :

- Surexploitation des ressources liées aux matières premières.
- Changement climatique via les émissions de gaz à effet de serre dans toutes les phases d'activité.
- Pollutions de l'air, de l'eau, et des sols dues à la fabrication et à la logistique
- Perte d'habitats naturels et prolifération d'espèces exotiques

RIF met en avant comme contribution positive la renaturation de ses espaces verts et des installations pédagogiques pour sensibiliser à la biodiversité. Ces actions apportent des bénéfices environnementaux si elles remplacent des habitats initialement pauvres.

En termes d'enjeux biodiversité, RIF se concentre sur :

- La réduction de la consommation énergétique.
- Le recyclage accru.
- La diminution des émissions de CO2 (-45 % d'ici 2030).
- La réduction de l'utilisation de nouvelles ressources naturelles (-50 % d'ici 2030).

RIF propose un plan d'action sur 3 ans constitué ainsi :

- 1 action cœur de métier (en cours) : développement sur 3 ans de nouveaux modèles de pièces recyclées grâce à la mise en place de procédés innovants
- 1 action complémentaire (terminée) : maintenir et développer la biodiversité sur site.

Les qualités du plan d'action sont :

- Le plan d'action cible la circularité des produits et les sites de l'entreprise.
- L'action cœur de métier constitue un investissement permettant de développer et améliorer le process de recyclage de RIF. Le recyclage permet une diminution de l'utilisation des matières premières, ce qui peut réduire indirectement l'impact sur la biodiversité.
- L'action complémentaire a mobilisé le chef de service RSE et la coordinatrice HSE, ainsi que les employés et partenaires locaux (associations, agriculteurs) via plusieurs réunions annuelles. La direction a participé à la remise du label « Biodiversité pour tous » et à la promotion du jardin de pluie.
- L'action complémentaire a été repensée (jardin de pluie au lieu de mare) pour s'adapter aux contraintes climatiques.
- L'un des résultats de l'action complémentaire est la labellisation « Biodiversité pour tous ».

Les points d'amélioration pour renforcer le plan d'action sont :

- Définir des indicateurs et objectifs chiffrés qui soient liés à la biodiversité ou aux pressions qui s'exercent sur celle-ci.
- Préciser la mise en œuvre de l'action cœur de métier (parties prenantes mobilisées, amélioration continue, résultats intermédiaires obtenus).
- Indiquer un planning avec des étapes intermédiaires pour les deux actions.
- Expliciter davantage l'additionnalité des deux actions par rapport à celles déjà amorcées par l'entreprise.
- Préciser les cadres internationaux, nationaux et régionaux en lien avec la biodiversité auxquels le plan d'action répond.

Les points d'amélioration pour tendre vers l'exemplarité sont :

- Définir une action pour réduire l'impact environnemental du processus de recyclage lui-même (pollutions identifiées par exemple).
- Définir une action d'intégration de critères biodiversité dans les choix d'approvisionnement.
- Clarifier l'action cœur de métier en la séparant, si besoin, en plusieurs actions.
- Préciser les avantages environnementaux de l'action cœur de métier au-delà des avantages financiers (énergie/eau utilisée pour le recyclage versus fabrication neuve par exemple).
- Quantifier les moyens financiers mobilisés pour l'action complémentaire.
- Démontrer que le jardin de pluie est une amélioration pour la biodiversité.
- Indiquer les résultats de l'inventaire biodiversité effectué en 2023 pour valoriser l'action complémentaire.

III. Recommandations

Sur la base de l'évaluation réalisée, des points d'amélioration ont été détectés. Des recommandations sont dès lors émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de renforcer son engagement en faveur de la biodiversité. Elles visent à faciliter la mise en œuvre des points d'amélioration mais ne constituent pas l'ensemble des réponses à apporter pour accéder au niveau de reconnaissance supérieur.

III.1 Recommandations relatives à la significativité

III.1.1 Précision du plan d'action

- Clarifier la plus-value du plan d'action au regard des engagements préexistants
- Confirmer le fort potentiel de l'action cœur de métier en mesurant ses résultats directs sur la biodiversité ou ses facteurs d'érosion avec des indicateurs et objectifs complémentaires. Plus largement, justifier le bénéfice environnemental de chaque réalisation (jardin de pluie VS mare etc.)
- Renforcer le cadre : donner un caractère contraignant aux actions, formaliser un plan d'amélioration continue dès le dépôt du plan d'action, préciser les référentiels/méthodologies références dans lesquelles le plan d'action peut s'inscrire, préciser les étapes intermédiaires...

III.1.2 Complément au plan d'action

- Définir au moins une action pour réduire l'impact lié au processus de recyclage en lui-même (énergie/eau consommée, pollutions engendrées...)
- Définir une action sur l'enjeu lié à la phase d'utilisation des produits, ou renforcer les actions existantes
- Définir une action d'intégration de critères biodiversité dans les choix d'approvisionnement.

III.2 Recommandations relatives à la mise en œuvre

- Assurer le suivi de la mise en œuvre des actions : renseigner les résultats sur les indicateurs, quantifier les moyens mobilisés...
- Préciser les parties prenantes internes et externes mobilisées pour l'action cœur de métier

IV. Synthèse des retours des relecteurs

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury est globalement d'accord avec la conclusion et les justifications.

Les relecteurs ont émis les avis complémentaires suivants :

Le jury souligne que les enjeux de l'entreprise vis-à-vis de la biodiversité sont à préciser et prioriser afin de mieux cibler les objectifs.

RECOMMANDATIONS

Le jury est globalement d'accord avec les recommandations

Les relecteurs ont émis les recommandations complémentaires suivantes :

Le jury souligne qu'une marge de progression importante est possible et encourage l'entreprise à déposer un nouveau plan d'action dès 2025 en répondant aux recommandations.

Dans la perspective de son prochain plan d'action, le jury souhaite encourager Ricoh à mieux identifier (analyse DIRO : dépendances, impacts, risques et opportunités) et répondre à ses principaux enjeux vis-à-vis de la biodiversité, afin de déterminer des objectifs chiffrés.

Le jury souligne par exemple l'intérêt pour l'entreprise de définir une action relative à l'intégration de critères biodiversité dans ses choix d'approvisionnements, qui permettrait progressivement d'engager des évolutions de son modèle d'affaire.